



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE SKI

COMITÉ RÉGIONAL DU MASSIF DES VOSGES

16 rue des Prés - 68700 CERNAY - Tél. 03 89 43 25 50 - Fax 03 89 32 14 32
E-mail : crmvsiège@aol.com - Site Internet : www.skivosges.net



DEPLACEMENT au VAL D'AOSTE

Week-end Ski Loisirs Alpin

Le 14 et 15 janvier 2012

La Commission Régionale Ski Loisirs/ Développement a décidé d'organiser un déplacement à l'occasion d'un week-end Ski Loisirs Alpin au Val d'Aoste.

Ce déplacement sera réservé **prioritairement** aux licenciés.

Organisation Générale

- Déplacement 1 autobus
- Hébergement en demi-pension « Hôtel DIANA » à Pollein (Italie)
- Frais de transport pris en charge par la Commission Régionale et des partenaires
- Prix participation de 150.-€/participant
- Départ samedi 14 Janvier 2012 à 8 heures.
- Retour dimanche 15 Janvier 2012 à 20 heures 30

Détail du programme

Samedi 14 Janvier 2012

- Départ à 8 heures 30 de Cernay
- Pause déjeuner à 11 heures 30
- Arrivée à 15 heures à Aoste
- Après midi, visite de la ville d'Aoste
- Hébergement à l'hôtel DIANA à Pollein en demi-pension

Dimanche 15 Janvier 2012

- Départ à 9 heures 30 de Pollein
- Journée de ski à la station de Pila (forfait de ski compris)
- Départ à 16 heures 30 de Pila
- Arrivée à 20 heures 30 à Cernay



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE SKI

COMITÉ RÉGIONAL DU MASSIF DES VOSGES

16 rue des Prés - 68700 CERNAY - Tél. 03 89 43 25 50 - Fax 03 89 32 14 32
E-mail : crmvsiege@aol.com - Site Internet : www.skivosges.net



A Emporter

- Carte nationale d'identité
- Autorisation de sortie de territoire (jeune de moins de 18ans)
- Vêtements chauds pour les deux jours
- Affaires pour la nuit et nécessaire de toilette
- Argent pour le repas de midi du samedi et du dimanche

Confirmation de participation

Les parents sont invités à confirmer la participation de leur enfant en **nous faisant parvenir au Siège à Cernay, impérativement avant le 09 janvier 2012 (Date irrévocable)**

- **Engagement et décharge ci-joints datés et signés**
- **Photocopie de la carte nationale d'identité valable ainsi que de l'autorisation de sortie du territoire**
- **Fiche sanitaire de liaison dûment remplie**

Lors de l'inscription envoyer un chèque de 150.-€ à l'ordre du CRMVS, l'encaissement se fera après le déplacement

Signé : Mathieu Klethi
Président du CRMVS